



# SCSI

Syndicat des Cadres de la Sécurité Intérieure

## FLASH INFO

ENERGIE OFFICERS

4 Juillet 2013

### ISSP NOUVEAU BLOCAGE

La dernière tranche de revalorisation du taux de l'ISSP devait entrer en application au 1er juillet 2013 et en juin 2014. Cette demande historique de SYNERGIE-OFFICERS est stoppée avec la complicité silencieuse du majoritaire.

Les Lieutenants sont les premiers lésés...



SYNERGIE-OFFICERS 2 Bis Quai de la Mégisserie 75004 PARIS - 01 48 13 02 05 - synergie@orange.fr

## ISSP

# FAUX

Face à la désinformation orchestrée sur la soit disant responsabilité du majoritaire, le SCSI confirme une nouvelle fois que : **l'augmentation de l'ISSP pour les lieutenants et capitaines sera signée dans les jours prochains pour une application en juillet 2013 et la deuxième tranche au premier janvier 2014** ( et non pas en juin 2014 comme annoncé dans un tract mensonger)

Une fois de plus, c'est faire offense à l'intelligence des officiers de vouloir faire croire que le SCSI qui s'est battu pour obtenir l'alignement de l'ISSP sans aucune contrepartie, ne fasse rien pour obtenir sa mise en paiement !

## IRP

Suite à nos interventions réitérées auprès du ministère, la DRCPN envisage de soumettre le texte relatif au nouveau dispositif indemnitaire des officiers (IRP) au comité technique du 10/07 prochain mais Bercy étudie encore à cette heure le texte de la réforme proposée par le Ministère de l'intérieur, entraînant un retard. Pour le SCSI, cette situation n'est pas acceptable. Voudrait-on réaliser des économies par le biais cet artifice ?

Si cette réforme proposée par l'administration ne lèse aucun des officiers qui percevront leurs primes de commandement et leurs majorations conformément au système actuel, le SCSI demande le déblocage rapide de l'enveloppe supplémentaire et une application avec effet pécuniaire rétroactif conformément au calendrier annoncé par le ministre.

## SCSI

Syndicat des  
Cadres de la  
Sécurité  
Intérieure

S  
N  
O  
P

UNSA

Vous le voyez, certains, déjà lancés dans une campagne électorale, déversent leur agressivité dans un flot de mensonges et de violences verbales. Ce n'est pas le choix du SCSI dont toute l'énergie est consacrée à la défense des officiers. Néanmoins, il ne laissera pas se propager des campagnes de désinformations délétères, quitte à engager des actions judiciaires.